

COMMUNE DE SIGONCE  
Département des Alpes-de-Haute-Provence

AR\_2019\_020

Organisation d'un vide grenier par l'association "Les Marchés de Sigonce"

Le Maire de la Commune de Sigonce,

Vu le Code Général des Collectivités Locales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le code de la Route et notamment les dispositions relatives à la circulation routière et applicables à tous les usagers ;

Vu la loi n° 89-413 du 22 juin 1989 et le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 relatif au Code de la Voirie Publique ;

Considérant la demande en date 10 mai 2019 de Madame Nicole BOTTERO, Présidente de l'association "Les Marchés de Sigonce" pour l'organisation d'un vide grenier devant se dérouler le 16 juin 2019 ;

Considérant qu'à l'occasion de cette manifestation il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement :

**ARRÊTE**

**Article 1er** : Le dimanche 16 juin 2019 de 7 heures à 16 heures, la circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits :

- Boulevard des Marronniers.
- Place de la Mairie (en continuité du Boulevard des Marronniers).

Une déviation par la rue de Montlaur sera mise en place.

**Article 2** : Des panneaux seront mis à disposition par les services municipaux.

**Article 3** : La manifestation est limitée à une surface de 300 m<sup>2</sup>

**Article 4** : Madame Nicole BOTTERO, Présidente de l'association les Marchés de Sigonce, responsable de l'organisation de cette manifestation est chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Forcalquier

A Sigonce le 04 juin 2019

Le Maire



Christian CHIAPELLA